

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 185 EN UNE AUTOROUTE À 4 VOIES DANS LA PORTION ENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LE RANG 2 DE SAINT-ANTONIN

INTRODUCTION

La Ville de Rivière-du-Loup dépose le présent document à titre de mémoire dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques tenues par la Commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet de construction d'une autoroute à 4 voies, plus particulièrement dans la portion située entre le boulevard de la Plaine à Rivière-du-Loup et le rang 2 à Saint-Antonin.

La ville de Rivière-du-Loup est l'une des municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup affectée par ce projet de construction et de réaménagement de la Route 185. Son territoire est directement touché par le projet au niveau de l'échangeur du boulevard de la Plaine mais est également interpellé, à l'instar des autres municipalités de la MRC traversées par cette route, par l'important débit généré par le trafic routier intense sur les plans commercial et touristique.

La ville de Rivière-du-Loup est touchée dans cette portion du projet par deux éléments importants, soit l'élargissement de la voie pour en faire une véritable autoroute en complément de la portion existante à partir de la jonction de l'Autoroute 20 et également au niveau de l'échangeur du boulevard de la Plaine permettant ainsi de bien desservir la rue Témiscouata et éventuellement, la voie d'accès à la Route 291.

L'objectif du présent mémoire est donc, compte tenu des représentations effectuées auprès du ministère des Transports dans la conception initiale du projet, de s'assurer de son suivi, de son cheminement et de l'aboutissement d'une autoroute sécuritaire tout au long de l'axe de la Route 185 de même que d'un échangeur sécuritaire et performant à la hauteur du boulevard de la Plaine de façon à atteindre les paramètres de sécurité et de fluidité du trafic lourd dans ce secteur de Rivière-du-Loup.

ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La ville de Rivière-du-Loup est en constante évolution depuis plusieurs années. La population, qui était de plus de 14 700 dans les années 1990 atteint plus de 18 200 en 2002.

Évidemment, un facteur particulier a favorisé cet accroissement rapide outre le positionnement particulier de Rivière-du-Loup comme capitale de la PME dans le Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup est également un pôle commercial important pour l'ensemble du KRTB.

La synergie créée grâce à la fusion avec le territoire de la paroisse de Saint-Patrice de la rivière du Loup en 1999 n'est pas étrangère à la nouvelle dynamique de développement industriel et commercial que connaît la ville.

En effet, dans les deux dernières années, c'est plus de 200 emplois qui se sont ajoutés au parc industriel de Rivière-du-Loup sans compter une dizaine de nouvelles entreprises.

La vitalité commerciale est également en pleine recrudescence. Le taux de vacance des locaux au centre-ville de Rivière-du-Loup est parmi les plus bas de la région. La pression au développement commercial le long de l'axe situé à l'ouest du boulevard de l'Hôtel-de-Ville est importante et suscite déjà l'intérêt de grandes franchises nationales qui devraient s'y implanter dans les prochains mois.

Le parc résidentiel de la ville de Rivière-du-Loup a aussi subi un essor important qui, jumelé à l'addition de circulation lourde sur des artères qui n'ont pas cette vocation, commence à créer une problématique difficile à solutionner sans l'analyse complète du réseau routier provincial.

La Ville de Rivière-du-Loup a également déterminé, lors de l'adoption de son plan directeur d'urbanisme en août 2000, les orientations relatives au secteur du boulevard de la Plaine et notamment, l'orientation première favorisant le contournement de la ville pour le trafic en provenance de la Route 185 en direction est afin de décongestionner les principales artères urbaines. Ceci permettra une deuxième porte d'entrée à la ville favorisant ainsi la vocation commerciale de la rue Témiscouata selon ses caractéristiques environnementales, en plus de maintenir certains secteurs industriels déjà implantés dans le secteur.